

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE : 7 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 20

Votants : 25

L’an deux mille vingt-trois, le treize décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA,  
Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT,  
Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, Mme. DUBOIS, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD,  
Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme CHARLOT,

(Procuration à M. LONGEAULT)

M. LIAOUI

(Procuration à M. GAILLARD)

M. MARCIN

(Procuration à Mme ABLOUH)

M. FOURE

(Procuration à M. GOURVENEK)

Mme KHARJA

(Procuration à M. FARIGOULE)

**Absents excusés :**

M. CAMARA

Mme CHATELAIN

M. ALIM

Mme BIGLIONE

M. GAYDOUK

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA



## **ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES DE 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

**VU** le rapport de CLECT voté à la majorité simple le 30 juin 2023,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2023 approuvant le rapport de la CLECT du 30 juin 2023,

**VU** la délibération du Conseil communautaire de la CU GPSEO du 12 octobre 2023, fixant les attributions de compensation définitives des communes membres pour 2024,

**CONSIDERANT** que les communes membres de la CU GPSEO doivent approuver la fixation des attributions de compensation définitives pour 2024,

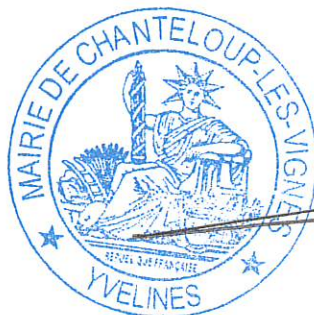
**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Marchés Publics, membre titulaire de la CLECT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la fixation des attributions de compensation de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise, issues de la délibération du Conseil communautaire du 12 octobre 2023, dont les résultats pour Chanteloup-les-Vignes sont les suivants :

- Section de fonctionnement : + 528 564,45 €
- Section d'investissement : - 134 497,43 €
- TOTAL : + 394 067,02 €

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le quinze décembre deux mille vingt-trois.



Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint

  
François LONGEAULT